

Département de la  
Meuse

## COMMUNE DE VAUBECOURT

**Nombre de membres  
en exercice** : 11

**Séance du mardi 29 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 22 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Martine AUBRY.

**Présents** : 8

**Votants** : 11

**Sont présents** : Martine AUBRY, Eddy LAGARDE, Cédric GARAT, Cyrille FABRY, Didier RAMAND, Céline PFENDER, Kevin DETAL, Florent CHRYSOSTOME

**Représentés** : Aurélie GERARD par Eddy LAGARDE, Adeline CAILLET par Cédric GARAT, Ludovic CHAUDRON par Martine AUBRY

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Cédric GARAT

Madame Le maire ouvre la séance et invite ses conseillers à examiner avec elle les affaires mises à l'ordre du jour, à savoir :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2024
- Bibliothèque : convention de partenariat avec le Département de la Meuse
- Equipement de la salle des fêtes
- Parcours Vitrail
- Complément dénomination des rues de la commune
- Recensement Population 2025 : Recrutement d'un agent recenseur
- Questions diverses

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2024**

Madame Le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès verbal de la dernière séance.

Il n'y a pas de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Bibliothèque : convention de partenariat avec le Département de la Meuse (DE 2024 019)**

Dotée de plus de 1650 ouvrages, la bibliothèque propose un large éventail de curiosités à découvrir chaque vendredi de 16h30 à 18h dans les locaux de l'école primaire de Vaubecourt. Livres, BD, revues, livres audio, CD, DVD, jeux de société sont à disposition. L'inscription est gratuite pour tous. Les Bénévoles sont présentes pour conseiller et renseigner. Si l'ouvrage souhaité n'est pas disponible à la bibliothèque, il est possible de le réserver en ligne grâce à la base de données de la Bibliothèque Départementale de la Meuse.

Madame le Maire rappelle que le Département et la Commune s'engagent conjointement à œuvrer pour le développement des services de lecture publique. Les habitants doivent pouvoir accéder facilement à la bibliothèque, à des collections plurielles et actualisées et à des services divers et innovants dans un lieu accessible à tous.

La convention de partenariat a pour but de définir les conditions et engagements auxquels sont subordonnés les services fournis par le Département pour le

développement de la lecture publique sur le territoire et ceux de la commune (fournir un local d'accueil...).

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département de la Meuse.

## **Equipement de la salle des fêtes**

La réfection de la salle des fêtes touche à sa fin, Madame le Maire propose de compléter les équipements de la salle des fêtes avec l'achat de matériels :

- une armoire réfrigérante deux parties (une partie négative et une partie positive),
- vingt tables,
- mange-debout (5),
- des portes manteaux,
- un micro-ondes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter l'ensemble des matériels énumérés.

## **Parcours Vitrail**

Parcours Vitrail® est une manifestation initiée en 2023, qui illumine les églises de l'intérieur pour en donner à voir les vitraux de l'extérieur, en une promenade libre et gratuite.

Pour l'été prochain, à la suite des illuminations de Beauzée sur Aire et de Chaumont sur Aire en août 2023, l'association L'Esperluette met en place un **Parcours Vitrail en été** autour des vitraux des églises d'Aire et Argonne.

Madame Le Maire transmet une présentation détaillée de Parcours Vitrail, transmis par Monsieur Vincent Adelus, délégué artistique de l'association. Les modalités principales en sont :

- dispositif innovant autant que simple,
- mise en lumière tous les soirs dès la nuit tombée,
- matériel puissant et peu consommateur d'énergie (led) branché sur de simples prises,
- apporté et mis en place par l'organisateur, l'association l'Esperluette(&),
- pénombre créée autour de l'église pour maximiser l'effet produit,
- matériel mis à disposition gracieusement par l'association,
- contribution de 400€ demandée à la commune pour l'ensemble de la manifestation, plus 100€ pour les déplacements.

Le Conseil Municipal décide de demander des précisions concernant la durée et la période. La manifestation ne serait pas adaptée l'été mais plutôt début d'année avant le changement d'heure.

## **Complément de dénomination des rues**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la base d'adresses nationale de la commune est complétée et certifiée par la mairie.

A l'occasion d'une mise à jour, il a été constaté que sur le cadastre actuel, deux noms de rues avaient disparu en comparaison avec le plan d'alignement de 1918, homologué par décision de la Commission départementale n°11 en date du 19 mars 1918, toujours en vigueur à ce jour.

Il s'agit de la Rue des Suisses et la Rue de la Municipalité.

Les services du cadastre demandent au Conseil Municipal de confirmer par délibération le nom de ces rues pour leur permettre de mettre à jour les plans de la Commune.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de recherche a été effectué auprès des Archives départementales concernant la Rue des Suisses et la Rue François Martin afin de connaître l'origine de ces dénominations avant de délibérer. Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion.

## **Recensement de la population**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Vaubecourt doit être recensée en janvier et février 2025.

Tous les 10 ans, l'INSEE associe au recensement une enquête pour mieux connaître les familles d'aujourd'hui. Notre commune est concernée.

Un agent recenseur devra être recruté.

## **Questions diverses :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal :

- **La Paroisse St Jacques de l'Aire**, par le biais de l'Abbé Paté, a transmis un courrier de remerciements pour la mise à disposition des chaises déposées à l'église de Vaubecourt.

### **- Don du sang**

Madame Le Maire regrette le choix qui est fait par l'Etablissement Français du Sang de ne plus venir à Vaubecourt à compter de 2025. Au cours de la dernière collecte qui s'est déroulée le 20 septembre 2024, 33 personnes ont été prélevées dont 5 nouveaux donateurs.

La Commune mettait à disposition gracieusement la salle des fêtes. La collation après don était également financée par la commune.

A ce titre, Madame Le Maire et le Conseil Municipal remercient Monsieur et Madame ROGIE pour leur implication dans l'organisation de ces collectes.

### **- Chemin de Brouenne**

Une réunion a eu lieu avec les propriétaires et utilisateurs de la Ferme de Brouenne avec pour ordre du jour:

- **Mise à jour de la convention de mise à disposition d'un terrain sur lequel est implanté la réserve incendie :**

En 2008, la Commune a souhaité se mettre en conformité avec la réglementation et couvrir son territoire en matière de défense incendie.

Le Conseil Municipal avait proposé à Monsieur et Madame JOSSIN de mettre à disposition de la commune un terrain permettant d'installer une réserve à incendie.

Monsieur JOSSIN avait décidé de créer lui-même la réserve incendie à proximité des bâtiments d'habitation et agricole et de l'entretenir.

A cet effet, une convention a été signée le 14 octobre 2008 engageant les 2 parties (voir en pièce jointe).

Pour mémoire, en 2008, Monsieur et Madame JOSSIN étaient propriétaires de l'ensemble des immeubles (maison, bâtiments agricoles). Monsieur JOSSIN exploitait les terres agricoles.

La situation a changé Monsieur et Madame FEDDEMA sont les nouveaux propriétaires de la maison d'habitation. Les terres et les bâtiments, sont loués à la SCEA DE Brouennes par Monsieur et Madame JOSSIN, il convient donc de remettre à jour la convention par voie d'avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer cet avenant.

- **Etat et entretien du chemin de la Route Départementale n°126 jusque l'ancien chemin rural de Triaucourt à Vaubecourt.**

L'entrée du chemin est en très mauvais état, il est difficile de circuler avec un véhicule de tourisme et d'accéder à la maison d'habitation.

Les mauvaises conditions climatiques de cette année, l'installation de la fibre optique, la construction d'une lagune et le trafic des poids lourds ont participé à cette dégradation.

Il a été décidé de remettre en état la structure de l'entrée du chemin sur environ 170 mètres, de la RD 126 à la lagune : purge avant empiérement, pose de géotextile, protection du drain en bordure de la RD 126... La commune prendra à sa charge ces travaux.

La végétation s'est refermée au-dessus du chemin, et, pour permettre la création de fossés, Madame le Maire se chargera de contacter les propriétaires de bois afin qu'ils dégagent les bordures.

Pour les années à venir, la commune intégrera les travaux d'élagage de ces bordures avec les autres chemins forestiers.

Un exemplaire du règlement des chemins de la commune a été remis à Monsieur Dominique LELARGE qui exploite les terres agricoles afin qu'il s'y conforme notamment en période de dégel et de pluie intenses.

Concernant la seconde partie du chemin côté plaine, de la lagune à l'ancien chemin rural de Triaucourt à Vaubecourt, le drain doit être changé, la commune prendra à sa charge cette dépense.

Monsieur Dominique LELARGE, représentant la SCEA de Brouennes s'est engagé à assurer le rebouchage et l'entretien régulier de l'ensemble du chemin à compter de la présente réunion.

Le Conseil Municipal décide de lancer les travaux de réfection du chemin.

#### **- Eglise**

Monsieur Cyrille FABRY, Adjoint, informe le Conseil Municipal que suite aux infiltrations d'eau dans l'église, deux entreprises et le C.A.U.E. sont intervenus. Au vu de l'importance des travaux, le Conseil Municipal décide de recruter un maître d'œuvre.

**- Logement**

La maison d'un locataire étant terminée, Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un logement se libère au 1er décembre 2024 sis 13 rue Ernest Chaudron.

Séance levée à 22h40

Martine AUBRY  
Maire

Cédric GARAT  
Secrétaire de séance

**TABLE RÉCAPITULATIVE**  
**de la séance du 29 octobre 2024**

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	
29/10/2024	DE_2024_019	Bibliothèque : convention de partenariat avec le Département de la Meuse	Approuvé